

Séance du vendredi 25 mars 2016

Présents : Jean-Pierre DZIADEK, Michel BODDAERT, Laurence BAREZEELE, Patrick WAYMEL, Bernadette CAUWEL, Marie-Françoise CARLIER, Régis DECOUVELAERE,

Absents : Sylvain MALNOU, Isabelle LOINGEVILLE, Julien HENNON

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 mars 2016 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DZIADEK, Maire. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut légalement délibérer. Monsieur le Maire remercie les membres présents et les invite à étudier l'ordre du jour selon la convocation du 18 mars 2016.

D20160325-01: Organisation des centres de loisirs et convention avec la CCFI

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la compétence concernant l'organisation des centres de loisirs n'étant plus exercée par la Communauté de Communes depuis le 01 janvier 2016, il revient à la commune d'exercer cette compétence (recrutement des animateurs, organisation des sorties, réservations, inscriptions,) et d'organiser les centres de loisirs qui ont lieu durant l'été. Cependant la CCFI propose aux communes de continuer à gérer cette compétence par convention. Dans ce cadre, c'est donc la CCFI qui s'occupera de gérer les centres de loisirs comme c'était le cas les années précédentes. Considérant la complexité de gestion et d'organisation des centres de loisirs, le conseil municipal accepte à l'unanimité de passer la convention avec la CCFI et autorise M. le Maire à signer la convention.

D20160325-02 : Dissolution du CCAS de Sercus

Monsieur le maire fait lecture de l'article 79 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (LOI NOTRe) dans lequel on supprime l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un Centre Communal d'Action Sociale. Monsieur le Maire rappelle que la charge administrative de travail est très lourde pour peu d'opérations. Monsieur le maire propose de dissoudre la CCAS et propose que la commune exerce les compétences qui étaient les siennes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de dissoudre le CCAS de Sercus et d'exercer les compétences dès à présent.

Pour information :

- Débat d'orientation budgétaire : lecture, explication et modification de la préparation du budget
- Prochaine réunion de conseil le 31 mars 2016 : vote du compte administratif et du budget

La séance a été levée à 22h30. Extrait certifié conforme à l'original.